

Ayant passé quelque temps dans le monde de l'actualité, je crois savoir ce qui est ou non une nouvelle. M. Mbadiwe voulait dire aux Canadiens qu'une guerre fait rage dans le Biafra, une guerre très grave, et qu'une foule de gens ont été tués. Il y a aussi eu des massacres. On a qualifié cette guerre, à tort ou à raison, de génocide.

M. Mbadiwe voulait en faire part à l'univers car depuis plusieurs mois les nouvelles du Nigéria ont été complètement supprimées. Il voulait dire aux Canadiens qu'on avait insisté auprès des Nations Unies pour qu'elles agissent. Il voulait dire aux Canadiens et au monde entier, par l'entremise de nos journaux, que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies avait été pressentie au sujet de ce problème, et qu'on l'avait priée d'intercéder pour faire cesser ces massacres. Il voulait exhorter le monde, par l'entremise du Canada et de nos journaux, toujours jugés libres et sérieux, qu'il fallait envoyer produits pharmaceutiques et médicaments et ne rien négliger pour faire comprendre à des groupes comme l'Organisation de l'Unité Africaine, qu'il y avait une nécessité impérieuse de mettre un terme immédiat à la guerre du Biafra.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, il ne voulait que faire entendre son témoignage aux Canadiens. Pour nous, nos services de nouvelles et notre gouvernement même sont censés défendre le droit des gens à exprimer leurs points de vue. Que nous ayons tort ou raison là-dessus, cela n'entre pas en ligne de compte. Des personnalités mondiales hautement distinguées se sont prononcées sur cette question. L'archevêque de Cantorbéry a approuvé Lord Brockway qui réclamait le 13 février à la Chambre des lords britannique que le gouvernement use de son influence pour mettre fin à la guerre au Nigéria. Les appels lancés par ces deux nobles membres de la Chambre des lords britannique sont les mêmes que M. Mbadiwe et ses collègues voulaient transmettre aux Canadiens.

Sauf erreur, M. Mbadiwe a dirigé, comme représentant politique senior, la mission qui a visité le Canada. Il a été en effet l'un des deux ministres du cabinet qui ont remis le pouvoir civil aux militaires après le coup d'État au Nigéria. On a supprimé son entrevue. Un des membres de son groupe, M. Ndem a participé à l'entrevue filmée qui a été présentée à Radio-Canada. Toutefois, je ne m'intéresse pas à cette émission particulière, mais aux remarques faites par M. Mbadiwe dans l'entrevue filmée.

[M. Forrestall.]

Je saurais gré au secrétaire parlementaire de m'expliquer si la suppression des remarques faites la semaine dernière par M. Mbadiwe est due à l'intervention directe du Secrétariat d'État ou du ministère des Affaires extérieures.

[Français]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le 14 mars dernier, l'honorable député d'Halifax (M. Forrestall) posait à l'honorable secrétaire d'État la question qu'il a lue à la fin de son exposé.

[Traduction]

Peut-elle dire à la Chambre pourquoi on a supprimé une récente entrevue de Radio-Canada avec M. Mbadiwe, du Biafra, au Nigéria, entrevue filmée pour la télévision?

[Français]

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il n'a jamais été et qu'il n'est pas question de supprimer cette interview du réseau national.

En effet, le 7 mars, le service des nouvelles de Toronto du réseau anglais de Radio-Canada a chargé un caméraman de filmer des séquences d'une interview avec M. Mbadiwe, et de les faire parvenir au service des nouvelles.

Il a été décidé de ne pas les utiliser à l'émission des nouvelles nationales, mais d'en faire une distribution le jour suivant, soit le 8 mars, en circuit fermé, à 18 postes—Radio-Canada, section anglaise, et postes affiliés—qui étaient libres de diffuser selon leur horaire. Ce circuit fermé fait d'ailleurs partie du réseau national, et je crois, que c'est une pratique courante, tant à la section anglaise que française du service des nouvelles de Radio-Canada d'adopter cette procédure de distribution aux postes de Radio-Canada et à tous ses postes affiliés.

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES—DEMANDE D'ASSISTANCE AU PROFIT DES DOCKERS DE NORTH-SYDNEY (N.-É.)

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, comme le Règlement ne m'accorde que sept minutes, je ferai aussi vite que possible. Le 9 juillet 1965, le ministre des Transports d'alors, l'honorable J. W. Pickersgill, avait publié un communiqué officiel annonçant qu'un nouveau transbordeur ferroviaire commencerait à fonctionner entre le port de North-Sydney et Terre-Neuve. Après